

Sécurité

Enlèvement des épaves : les villes paieront



VIRY-CHATILLON. L'Etat a décidé de ne plus payer les fourriéristes pour l'enlèvement des épaves. Les villes devront le faire. (LP/NICOLAS JACQUARD.)

LES MAIRES en parlent comme de véritables « plaies » qui créent « un sentiment d'insécurité ». Véritables épaves ou simple véhicule-ventouse, environ 500 nouvelles voitures abandonnées « fleurissent » tous les mois en Essonne au pied des immeubles ou sur des parkings publics. Dans le département, les douze fourrières habilitées pour les évacuer sont en grève depuis février. Ce matin, l'un de leurs porte-parole sera reçu au ministère de l'Intérieur aux côtés de Franck Marlin, le député-maire UMP d'Etampes. Au cœur de leur grogne : de nouvelles modalités d'indemnisation qui tardent à entrer en vigueur.

Rappel des faits. En février, les fourriéristes s'aperçoivent que la préfecture ne les paie plus pour ramasser, stocker et détruire ces véhicules. La grève est décidée. Pour certains, l'ardoise laissée par l'Etat dépasse les 10 000 €. « La préfecture avait pris l'habitude de financer l'enlèvement de véhicules qui ne relevait pas de la compétence de l'Etat », décrypte-t-on dans l'entourage du préfet.

L'heure étant aux économies, ces « largesses » sont supprimées. Conséquence : les fourriéristes sont dorénavant invités — sauf exception (*lire ci-*

contre) — à taper à la porte des mairies. « Qu'on soit payé par le roi de Prusse, la préfecture ou la mairie, l'important, c'est d'être payés ! », évacue Régean Floret, gérant de fourrière à Monnerville. Problème : avec les « nouvelles règles du jeu » édictées cet été, les fourriéristes doivent multiplier les paperasseries. « Les chèques vont arriver sur nos pierres tombales », rit jaune Régean Floret.

« On ne pouvait pas interrompre ce service »

Mis devant le fait accompli, les maires commencent à passer des conventions avec les fourrières. Et mettent la main au portefeuille. Massy, par exemple, a créé une ligne à son budget prévoyant 60 000 € de dépenses pour l'évacuation de 300 voitures par an. « On ne pouvait pas interrompre ce service, ça aurait donné une très mauvaise image, et créé des problèmes de stationnement », argumente Vincent Delahaye, le maire UDF. Même attitude chez son voisin chevènementiste des Ulis qui a passé un accord avec un fourriériste au printemps. « C'est un nouveau transfert de charges, mais il faut savoir ce que l'on veut », soupire Paul Loridant, le maire. A Morsang-

L'Etat fait des économies

QUI DOIT payer les frais liés au ramassage des voitures abandonnées ? Jusqu'à l'an passé, la préfecture de l'Essonne réglait la note. Mais en janvier, les services de l'Etat ont décidé de réaliser des économies. Et ont cessé de payer. « Comme la loi le prévoit », assure-t-on dans l'entourage du préfet.

■ **Les épaves.** Qu'elles soient brûlées, délabrées, désossées, ces voitures n'ont plus le statut juridique de véhicule, mais celui de... déchet. Un détail sémantique qui a son importance : selon le Code des collectivités territoriales, les déchets sont à la charge des communes !

■ **Les ventouses.** Ce sont des véhicules gênant mais identifiables. Dans ce cas-là, selon la préfecture, les fourrières doivent contacter les propriétaires ou leurs assureurs. « S'ils ne se manifestent pas, les fourriéristes doivent entamer des actions auprès du tribunal civil », explique encore la préfecture. Mais ces procédures sont longues, coûteuses. Et surtout, incertaines pour les entreprises.

■ **Les 3 i.** Désignés ainsi car leurs propriétaires sont « inconnus, introuvables ou insolubles ». C'est le seul cas où la préfecture paiera désormais la note. Mais avant de toucher leur argent, les fourriéristes devront mener une enquête administrative. « Pour prouver l'insolvabilité d'un propriétaire, il nous faudra désormais le contacter et le persuader de nous envoyer un papier de la Banque de France, peste Régean Floret, fourriériste à Monnerville. Si on en trouve un en France qui accepte... »

G.P.

sur-Orge, pas question de régler la facture. « Nous n'avons aucun moyen de retrouver les propriétaires de ces véhicules et nous n'aurons aucune chance d'être remboursés, explique Marjolaine Rauze, maire PC. C'est un problème financier, mais surtout juridique. »

GRÉGORIE PLOUVIEZ